



numéro

CM_240221_07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un février,

Le Conseil municipal, dûment convoqué le 16 février deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session, salle du conseil, sous la Présidence de Josian RIBES, Maire de la Commune de Montbazin.

| nombre de membres | | <u>Présents :</u> |
|-------------------|----|---|
| en exercice | 23 | Mmes Mélanie ALCAIDE, Anne-Marie ANTERRIEU, Nathalie ARTIGNAN, Hélène DEVILLER, Marie-Antoinette, FISHER, Sophie LAUX-ROBERT, Jocelyne PY, Marjorie RIBES |
| Présents | 18 | M.M. Frank ALEXIS, Paul AMOUROUX, Michel ARTIGNAN, Stéphane BEDEL, François BONHOMME, Aurélien DALOZ, Bertrand LEMOIGNE, Philippe LORINQUER, Jean-Claude PINTÉGNÉ, Josian RIBES, Pierre TROUCHE |
| Exprimés | 21 | |
| vote | | <u>Procuration :</u> |
| Pour | 21 | Laurence ARTERO-MOREL à Paul AMOUROUX, Stéphane BEDEL à Philippe LORINQUER, Stéphanie GAUTIER à Bertrand LEMOIGNE |
| Contre | 0 | |
| Abstention | 0 | <u>Absent :</u> Brigitte CASADO-JAILLET, Christophe LELIEVRE |

Objet : Commerce Place de l'Eglise - Nouveau contrat de bail commercial

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

VU le Code de commerce, et notamment ses articles L.145-1 et suivants.

CONSIDERANT l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour l'utilisation d'un local au 1 place de l'église, à la référence cadastrale AA 224, local situé en RDC d'une superficie de 90m²,

CONSIDERANT que ce local est composé d'un sanitaire et son accès de 5m², d'un espace de 45m² accessible depuis la rue de la Carriérasse et la place de l'église, d'un espace de 40m² accessible depuis la rue Carriérasse,

CONSIDERANT que le processus de sélection pour cette AMI a été composé d'une phase de candidature, d'une analyse des dossiers de candidature par une commission de sélection, et du choix/notification à un lauréat,

CONSIDERANT qu'il conviendra donc de faire le bail commercial entre la commune et Madame BOUSQUET (KHENOUN) Safia, candidate lauréate de l'AMI,

CONSIDERANT que le bail précisera le prix de la location à 60 € HT / m² révisable et hors charges par an, soit 6 480 € TTC par an.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1** : APPROUVE le projet d'un bail commercial, entre la commune et Madame BOUSQUET (KHENOUN) Safia, pour une surface de 90 m² avec un prix de location fixé à 60 € HT le m²/an révisable et hors charges, pour le local situé sur la parcelle cadastrale AA 224,

- **ARTICLE 2** : AUTORISE le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 3** : DIT que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tiers concernés et inscrit au registre des actes

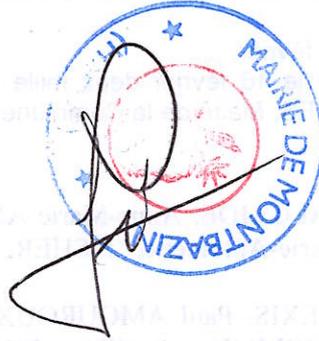
Accusé de réception en préfecture
034-213401656-20240221-2024-DELIB-08-DE
Date de réception préfecture : 23/02/2024

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont les délibérants signé au registre,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.



Le Maire, Josian RIBES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 février 2024



Le Maire, Josian RIBES, a été élu par le Conseil Municipal le 21 février 2024. Il est assisté de ses adjoints : M. Jean-Claude PINTIGNET, M. Philippe TROUCHE, M. Bernard LEMOIGNE, M. Alexandre DALOZ, M. Stéphane FERRI, M. Frank ALEXIS, M. Paul AMBERG, M. Michel AKTIC, M. Stéphane FERRI, M. François BONHOMME, M. Armand DALOZ, M. Bernard LEMOIGNE, M. Philippe TROUCHE, M. Jean-Claude PINTIGNET, M. Josian RIBES, M. Pierre TROUCHE.

Le Maire, Josian RIBES, a été élu par le Conseil Municipal le 21 février 2024. Il est assisté de ses adjoints : M. Jean-Claude PINTIGNET, M. Philippe TROUCHE, M. Bernard LEMOIGNE, M. Alexandre DALOZ, M. Stéphane FERRI, M. Frank ALEXIS, M. Paul AMBERG, M. Michel AKTIC, M. Stéphane FERRI, M. François BONHOMME, M. Armand DALOZ, M. Bernard LEMOIGNE, M. Philippe TROUCHE, M. Jean-Claude PINTIGNET, M. Josian RIBES, M. Pierre TROUCHE.

Accusé de réception en préfecture
034-213401656-20240221-2024-DELIB-08-DE
Date de réception préfecture : 23/02/2024